

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Bassée-Montois

Le journal d'information



Bilan 2022
& Projets

www.cc-bassemontois.fr

Édito



Bassée-Montois, une Terre d'avenir

Notre ruralité est une chance pour notre territoire. Ces dernières années, nous avons réussi à faire de nos particularités communales une véritable collectivité où chaque commune garde son autonomie et son cadre de vie tout en partageant des moyens et des visions d'avenir.

Grâce au soutien et à l'investissement des mairies et des élus communautaires, la Communauté de communes Bassée-Montois peut répondre aux attentes de la population avec des services pour la petite enfance et des activités pour vos jeunes pendant les vacances ou encore avec un investissement dans le logement de nos aînés.

La Communauté de communes Bassée-Montois, c'est un espace de coopération territoriale avec la mutualisation de services et de savoir-faire comme l'instruction des autorisations d'urbanisme ou l'élaboration du PLUI-H (Plan local d'urbanisme intercommunal-habitat).

C'est également un PCAET (Plan climat-air-énergie territorial) réaliste qui donne des perspectives sur la transition énergétique et qui encourage nos habitants dans les travaux de rénovation de logements.

C'est la prise en compte de notre développement touristique, de notre patrimoine culturel à travers l'église de Dontilly et la valorisation de notre beau musée de Luisetaines.

C'est aussi toute la dimension du Bien-vivre en Bassée-Montois, de la fête de la Musique aux Ateliers d'Artistes, en passant par la lecture.

L'économie est indispensable, car elle influe directement sur le dynamisme de notre territoire, sur les emplois, et sur nos ressources. Je pense aux artisans, aux commerçants, aux agriculteurs, aux professions libérales comme aux plus grandes entreprises.

Bien d'autres sujets sont développés dans le journal pour que notre Communauté de communes soit une collectivité d'avenir.

Bonne lecture,

Le Président

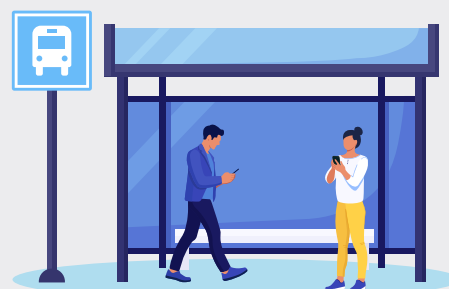
Roger DENORMANDIE

Sommaire

06  Petite enfance

08  Finances, développement économique et touristique

11  Attractivité et aménagement de l'espace



17  Jeunesse, sports, SPANC et transition énergétique

15  Mobilité et désenclavement

20  Bâtiments et travaux



Bien-vivre et services en Bassée-Montois 22

QUE FAIT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

42 COMMUNES / 24 000 HABITANTS / 422 KM²

Créée le 1^{er} janvier 2014 suite à la fusion de la Communauté de communes de la Bassée et de la Communauté de communes du Montois.

La Communauté de communes Bassée-Montois voit ses compétences s'élargir au fil du temps.

Plus d'informations sur www.cc-basseemontois.fr.

ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

- Cinéma Le Renaissance
- Gymnases (Bray-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, Gouaix).
- Salle polyvalente intercommunale de Fontaine-Fourches
- Musée du Montois
- Futur pôle culturel / Église de Dontilly
- Événements culturels et sportifs
- Mini-stages, séjours
- Soutien aux associations

ENVIRONNEMENT

- Plan Climat Air Energie Territorial
- Future Maison de la Nature
- Natura 2000

GESTION DES DÉCHETS

- SMETOM-GEODE
- SIRMOTOM

EAU ASSAINISSEMENT

- Assainissement non collectif
- Eau potable (S2E77)
- Prévention des inondations

URBANISME

- Service d'instruction mutualisé
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat
- Schéma de Cohérence Territoriale
- Habitat

TOURISME

- Bureau d'information touristique
- Randonnées
- Future Maison des Promenades

PETITE ENFANCE

- Relai Petite Enfance
- Crèches

LOGEMENT CADRE DE VIE

- Futures maisons pour personnes âgées

SANTÉ

- Espace de santé

TRANSPORT

- Transport à la demande
- Lignes régulières

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Zones d'activités économiques
- Aménagements portuaires
- Aides aux entreprises
- Suivi des grands projets de Seine (Mise à grand gabarit)

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

- Fibre optique

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Paris
Montreuil-Fault-Yonne

Provins

Nogent-sur-Seine

Sens

Les Services de la Communauté de communes

ACCUEIL

01.60.67.09.10
contact@cc-basseemontois.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Directrice : Virginie CLAUDÉ-MORIZE
01.60.67.09.11

PÔLE FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

01.60.67.76.98

PÔLE MARCHÉS, SPANC, TRANSPORTS

01.60.67.76.96

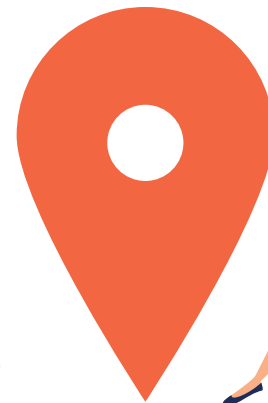
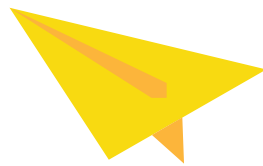
PÔLE DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATION, TOURISME

01.60.67.04.44

PÔLE JEUNESSE, SPORTS ET ÉQUIPEMENTS

01.60.67.09.13

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
*Bassée
Montois*



SERVICE URBANISME, FONCIER, AFFAIRES ÉCONOMIQUES

01.60.52.09.81
urba@cc-basseemontois.fr

SERVICE PETITE ENFANCE RPE - RELAIS PETITE ENFANCE

Antenne de Bray-sur-Seine
06.33.06.80.58 / 01.60.58.89.69
rpedebrau@cc-basseemontois.fr
Permanences téléphoniques :
Lundi et mardi de 14h à 17h

Antenne de Donnemarie-Dontilly
06.76.63.56.65 / 01.85.60.86.01
rpedespetspas@cc-basseemontois.fr
Permanences téléphoniques :
Mercredi et vendredi de 14h à 17h

Petite enfance



par ROGER
DENORMANDIE



Le territoire compte **143** assistantes maternelles agréées en 2022 :
77 assistantes maternelles sur le territoire du RPE de Bray-sur-Seine
66 assistantes maternelles sur le territoire du RPE de Donnemarie-Dontilly

Lorsque vous croisez nos véhicules estampillés «Relai Petite Enfance de la Communauté de communes Bassée-Montois» sur les routes de Bray-sur-Seine, Chalmaison, Châtenay-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, Fontaine-Fourches, Gouaix, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, Savins, Villeneuve-lès-Bordes, nous nous rendons dans les salles que mettent à disposition les communes pour installer notre matériel et accueillir les professionnelles et les enfants au plus proche de chez eux. Nous tenons, à ce titre, à saluer les communes qui soutiennent cette action de proximité de la Communauté de communes.

4130 participations aux 260 ateliers «P'tits matins du Relai», «Lecture à haute voix», «Motricité libre», «Chantons, dansons, jouons», «Le Relai en balade», «Alimentation à la ferme de Toussacq», «Environnement», soit 2875 présences d'enfants et 1255 présences d'assistantes maternelles.



ACTIVITÉS DES RELAIS PETITE ENFANCE

Suite à notre participation au forum de l'agriculture et alimentation en avril 2022, nous avons proposé des balades pour saisir les richesses de notre environnement proche. Cela a été l'occasion de visiter la ferme de Sigy, la ferme d'Orvilliers à Montigny-Lencoup et de programmer d'autres sorties sur le territoire.

La continuité du partenariat avec 1 001 Sillons (Ferme de Toussacq) et la Réserve Naturelle de la Bassée a permis à de nouvelles assistantes maternelles et de nouveaux enfants de se familiariser avec les ressources naturelles du territoire.

Ainsi, tout au long de l'année, nous avons glané les trésors le long de l'Auxence, sur les sentiers de Gouaix ou encore sur le chemin de halage de Bray-sur-Seine. Nous avons également organisé une journée «Balade



contée» sur le sentier du Bois Prieux avec Benjamin BURGUET de la Réserve Naturelle de la Bassée qui nous a accompagnés dans l'observation des insectes de la mare pédagogique de Petit Peugny.

Contacts



Relai Petite Enfance

RPE - Antenne de Bray-sur-Seine
Animatrice : Isaline BAZINE

Maison France Service
01.60.58.89.69 / 06.33.06.80.58
rpedebroy@cc-basseemontois.fr

RPE - Antenne de Donnemarie-Dontilly
Animatrice : Carine GROSBOIS-LOPEZ

1 bis, impasse Saint-Martin
77520 Donnemarie-Dontilly
01.85.60.86.01 / 06.76.63.56.65
rpedespetitspas@cc-basseemontois.fr

Carine
GROSBOIS-LOPEZ



Isaline
BAZINE

Depuis le 28 août 2023, l'équipe du RPE est renforcée par l'arrivée de **Nathalie DUMAND** (assistante Petite Enfance).

Structures d'accueils collectifs

Crèche de Donnemarie-Dontilly
« La bulle aux papillons » / 30 places

1 bis, impasse Saint-Martin, 77520 Donnemarie-Dontilly
01.85.60.86.00 / 07.85.95.16.52
donnemarie@lpcr.fr
www.lpcr.fr

Crèche de Bray-sur-Seine
« Milmouch » / 32 places

75, rue Simone Veil, 77480 Bray-sur-Seine
06.14.78.50.39
afrbasseemilmouch@gmail.com
www.afrbasseemilmouch.wixsite.com/enfantsparents

Micro-crèche à Grisy-sur-Seine
« Notre Nid Douillet » / 9 places

17 bis, grande rue, 77480 Grisy-sur-Seine
07.48.65.98.50
notre-nid-douillet@mailo.com
notreniddouillet.webflow.io

En novembre 2022, nous avons eu le plaisir d'écouter la conteuse Isabelle SAUER lors d'une matinée « Contes à la bibliothèque » de Châtenay-sur-Seine en partenariat avec la médiathèque départementale.

En parallèle, nous restons à l'écoute des parents et assistantes maternelles pour répondre à leurs questions sur les droits et devoirs des employeurs et des salariés et ainsi, faciliter la relation parents/professionnelles.

Nous poursuivons également l'accompagnement des parents dans leur recherche d'un mode de garde et les assistantes maternelles dans l'exercice de leur métier au quotidien. Ainsi, elles ont pu bénéficier :

- d'un temps d'échanges avec une avocate dans le cadre de l'application de la nouvelle convention collective ;
- de 4 propositions de modules de formation continue ;



- de 6 temps de réflexion au sein d'un groupe d'analyse des pratiques professionnelles.

Pour 2023, une grande journée partenariale a été organisée le 14 juin : « On joue tous ensemble en Bassée-Montois » à laquelle vous avez été nombreux à participer.

Une première réussite qui nous encourage à renouveler l'expérience l'année prochaine. Rendez-vous le 12 juin 2024 !

Finances, développement économique et touristique



par SANDRINE SOSINSKI



FINANCES

En 2022, le budget prévisionnel de la Communauté de communes a été voté le 29 mars. En fonctionnement, les recettes ont été prévues à hauteur de 9 985 640 € et les dépenses pour 8 494 056 €.

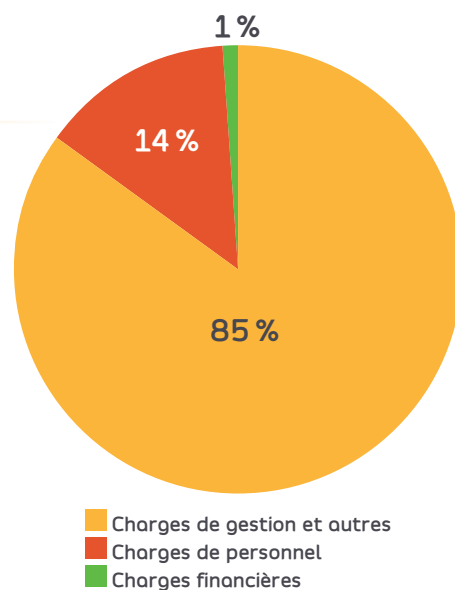
En investissement, les dépenses et recettes ont été votées de façon équilibrée à hauteur de 5 524 281 €.

Voici un point sur la réalisation du budget 2022.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

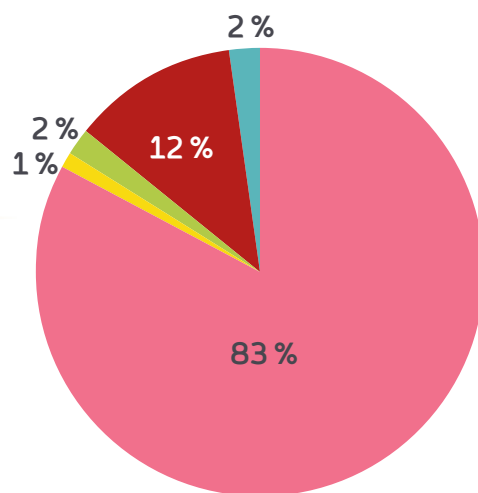
Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 6 576 114 €. Elles comprennent l'entretien et la réparations des bâtiments intercommunaux (gymnases de Bray-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, et Gouaix, salle polyvalente intercommunale de Fontaine-Fourches, trésorerie Bassée-Montois, cinéma intercommunal «Le Renaissance», bâtiment ex-ATAC, espace de santé...), l'organisation des activités jeunes, le service de transport à la demande et les lignes régulières, la petite enfance, les charges de personnel, les participations aux différents syndicats auxquels la Communauté de communes adhère, notamment ceux pour la gestion des ordures ménagères qui représentent à eux seuls 51 % des dépenses de fonctionnement.

À noter que pour cette dernière dépense, la Communauté de communes est entièrement compensée par la recette perçue de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que chaque redevable de taxe foncière acquitte.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 6 852 835 €. Elles sont constituées principalement des produits des impôts et taxes, des produits des services dont les redevances pour les activités jeunes, des revenus des immeubles, des subventions et dotations perçues et de produits exceptionnels.



Produits impôts et taxes
Revenus des immeubles
Produits exceptionnels
Produits des services
Dotations et subventions

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement ont représenté 1779 469 € et correspondent principalement à :

- Études pour 128 895 €
- Acquisition de terrains pour 161 220 €
- Acquisition de matériels et outillages pour 49 594 €
- Lancement du projet des Maisons de ville pour personnes âgées, le nouveau module Foot de Donnemarie-Dontilly, la restauration du pôle culturel de Dontilly et la mise en accessibilité du gymnase de Bray-sur-Seine pour 264 279 €
- Le remboursement d'emprunt pour 143 094 €

En conclusion, un endettement peu élevé et une gestion rigoureuse des finances qui permettent à la Communauté de communes de continuer à investir sur le territoire dans des projets au service de la population.

En 2023, le budget prévisionnel de la Communauté de communes a été voté le 30 mars 2023.

En fonctionnement, les recettes ont été prévues à hauteur de 10 259 669 € et les dépenses de 8 570 358 €.

En investissement, les dépenses et recettes ont été votées de façon équilibrée à hauteur de 4 412 871 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont constituées principalement de :

- Subventions reçues (398 490 €) pour la réalisation des projets de l'année 2022 et des années antérieures (divers soldes) ;
- L'excédent constaté de 2021 pour 62 816 € ;
- Le remboursement de TVA pour 58 741 € ;
- Un leg pour 30 000 €.

SERVICE FACTURIER DU BASSÉE-MONTOIS

Dans le cadre de leurs relations partenariales, la Communauté de communes du Bassée-Montois et la trésorerie du Bassée-Montois, avec le soutien de la Direction départementale des finances publiques, ont souhaité, dans un souci d'efficacité et de qualité comptable, moderniser l'organisation des chaînes d'exécution de la dépense et de la recette en créant un service facturier dépenses et recettes (« SFACT dépenses-recettes »).

Opérationnel depuis 2020 pour l'exécution du budget de la Communauté de communes, il s'est déployé depuis 2022 sur d'autres communes du territoire qui ont souhaité rejoindre cette démarche. Aujourd'hui, le service facturier exécute les dépenses et recettes d'une dizaine de collectivités du territoire et ne compte pas s'arrêter là ! Ce service facturier fonctionne avec du personnel de la trésorerie du Bassée-Montois ainsi que du personnel de la Communauté de communes.



Après 9 années passées à la Communauté de communes Bassée-Montois, Christiane FLECO quitte ses fonctions de responsable du Pôle Finances et Ressources Humaines pour une retraite bien méritée. Nous la remercions pour les services rendus et lui souhaitons de profiter pleinement de ces nouveaux moments en famille. Depuis le 19 juin 2023, Sandra VIANA lui succède sur ce poste.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PARTENARIAT AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE

En 2022, la Communauté de communes a signé un partenariat avec l'Établissement public foncier d'Île-de-France pour bénéficier de tous les expertises et conseils utiles ainsi qu'un accompagnement financier sur des études dans le cadre de projets d'aménagement du territoire impliquant un volet foncier tant dans les domaines de l'habitat que de l'économie.

ZAE DU PARC DE CHOYAU

La Communauté de communes a aménagé une zone d'activités économiques sur Bray-Jaulnes « Parc de Choyau » pour permettre l'implantation de nouvelles activités économiques sur une surface commercialisable de 10 hectares.

Si vous avez un projet d'implantation ou de développement d'activités, n'hésitez pas à nous contacter pour connaître les disponibilités foncières.

Contact : urba@cc-basseemontois.fr
01.60.52.09.81 ou 01.60.67.09.10

PROJET DE RECONVERSION DU SITE INDUSTRIEL DE LA SICA DE GOUAIX

La SICA de Gouaix, ancien site Seveso, a mis fin à ses activités industrielles de stockage et de réception d'engrais à la fin de la campagne agricole 2020/2021. Maintenant, il revient à cette dernière d'assurer la mise en sécurité du site et sa dépollution. Il s'agit d'une obligation légale dans l'attente du transfert de propriété. D'ores et déjà, une reconversion du site est envisagée par la mise en place et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur une surface d'environ 15 hectares. Des études sont encore en cours en lien avec les services de l'État pour permettre une reconversion du site dans les règles. La Communauté de communes sera très attentive au suivi de ce projet d'importance pour le territoire dans le cadre de l'application du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et ses retombées positives d'un point de vue environnemental.

PRÊT D'HONNEUR À TAUX 0%, EXPERTISE, ACCOMPAGNEMENT POUR LES ENTREPRENEURS DU SUD SEINE-ET-MARNE

La Communauté de communes Bassée-Montois s'est engagée dans une politique de soutien à l'entrepreneuriat, en adhérant à la plateforme locale Initiative France, «Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne».

En 2022, sur le territoire ce sont 2 entrepreneurs qui ont bénéficié du prêt d'honneur à 0%, ce qui correspond à 3 emplois créés et/ou maintenus.

Vous souhaitez créer, reprendre ou développer une entreprise sur le territoire ?



Rapprochez-vous de :
Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne

Centre d'affaires H CENTER
11, rue Benjamin Franklin,
77000 LA ROCHETTE
01 64 38 96 85
plateforme@initiative-mvs-sud77.fr
www.initiative-mvs-sud77.fr

LES FORUMS DE L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

Vous cherchez un emploi, une offre de formation ou d'alternance ? Deux forums se tiennent chaque année l'un à Bray-sur-Seine et l'autre à Donnemarie-Donville. Rendez-vous pour les prochaines éditions !



DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE



Le bureau d'information touristique à Bray-sur-Seine a ouvert ses portes du 2 mai au 23 septembre 2022. De nombreux touristes français et étrangers ont été accueillis. Les randonnées pédestres sont toujours fortement plébiscitées. Une réédition des dépliants a été réalisée par Provins Tourisme. L'été, vous pouvez aussi réserver un vélo électrique au bureau d'information de mai à septembre. Enfin, la Communauté de communes a poursuivi son travail en matière de développement touristique notamment par la continuité du projet : « 1 semaine/ 1 commune ». L'objectif reste le même : mettre en lumière toutes les communes de notre territoire.

RAPPEL : Depuis 2019 la Communauté de communes a instauré une taxe de séjour. Celle-ci doit être collectée par l'ensemble des hébergeurs ou directement par les plateformes (Booking, Airbnb, Abritel...). Depuis août 2021, une nouvelle plateforme permet aux hébergeurs de simplifier leur déclaration de taxe de séjour. **Attention, avant toute ouverture d'un hébergement, il est obligatoire de procéder à une déclaration en mairie avec un formulaire (CERFA n°14004*04).** Retrouvez toutes les informations sur la plateforme : basseemontois.taxesejour.fr



DÉVELOPPER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Seine-et-Marne Attractivité (SMA) a pour mission de soutenir et d'accompagner le développement et les stratégies touristiques des différents territoires composant le Département.

Dans cet esprit, SMA s'engage, à travers son pôle «Labels et Qualité de l'Offre Touristique», à faire émerger des prestataires de qualité susceptibles d'accueillir des touristes et des excursionnistes. Ainsi, 3 labels peuvent particulièrement intéresser les acteurs touristiques de notre territoire.

Le classement «Meublé de tourisme». Vous êtes propriétaire d'un meublé (appartement ou maison) et vous aimeriez accueillir des touristes, Seine-et-Marne Attractivité peut vous accompagner dans la démarche de classement de votre «Meublé

de tourisme», susceptible de vous apporter divers avantages et une plus grande visibilité.

La marque «Tourisme & Handicap» est la seule marque d'État attribuée aux professionnels et acteurs du tourisme qui s'engagent dans une démarche de qualité ciblée sur l'accessibilité aux loisirs et aux vacances pour tous.

La marque est une réelle réponse à la demande des personnes en situation de handicap qui veulent pouvoir choisir leurs vacances et leurs loisirs en toute liberté.

Le label «Artisan du tourisme», déployé par Seine-et-Marne Attractivité et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat IDF 77. Le label vise à identifier les artisans inscrits à la Chambre des Métiers et à mieux les faire connaître. Il valorise l'originalité des produits, les savoir-faire, la production locale, etc.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Berta LECHARTIER, directrice du pôle «Labels et qualité de l'offre touristique» de Seine-et-Marne Attractivité berta.lechartier@attractivite77.fr

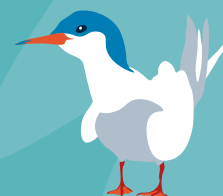
Attractivité et aménagement de l'espace



par XAVIER
LAMOTTE



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, STRUCTURE PORTEUSE DES SITES NATURA 2000



Le territoire compte 2 sites NATURA 2000 qui visent la préservation d'espèces et de milieux naturels remarquables ou menacés à l'échelle de l'Europe :

- Zone spéciale de conservation (ZSC) « La Bassée » issue de la directive « Habitats-Faune-Flore » qui établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leurs habitats ;
- Zone de protection spéciale (ZPS) « Bassée et plaines adjacentes » issue de la directive « Oiseaux » qui propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant sur les espèces et sous espèces menacées qui nécessitent une attention particulière.

À savoir que la Communauté de communes a été renouvelée en 2022 dans son rôle de structure porteuse des sites NATURA 2000 ; rôle qu'elle tient depuis 2013 et dont l'actuel président du comité de pilotage est Xavier LAMOTTE, par ailleurs vice-président de la Communauté de communes.

Pour mener à bien son rôle de structure porteuse, la Communauté de communes peut s'appuyer sur deux associations locales dynamiques qui se répartissent l'animation des deux sites : l'AGRENABA (Association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée) pour la ZSC et la Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne pour la ZPS.

Plus d'informations sur : www.cc-basseemontois.fr/fr/natura-2000



VISITE DE MONSIEUR LE PRÉFET

Le 10 octobre 2022, Lionel BEFFRE, alors préfet de Seine-et-Marne, nous a fait l'honneur de sa visite sur le territoire pour rencontrer les membres du Comité de pilotage des sites NATURA 2000.

L'occasion de saluer le travail des différents acteurs de ce dispositif et de rappeler la nécessaire conciliation de la préservation de la biodiversité avec les activités humaines (sociales, agricoles, économiques...).

En outre, l'État porte le projet d'une extension de la Réserve naturelle nationale de la Bassée qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale des aires protégées de l'État. À noter que la Réserve naturelle de la Bassée est déjà la plus grande réserve naturelle nationale d'Île-de-France. La Communauté de communes sera vigilante à ce que tous les acteurs, parties prenantes de ce projet, soient associés et entendus dans cette démarche menée par les services de l'État.



LE TRAVAIL A COMMENCÉ

L'élaboration du PLUI-H a été prescrite le 29 mars 2022 par le conseil communautaire de Bassée-Montois.

Depuis, les élus ont dressé un état des lieux du territoire afin de poser les bases et les fondements du futur projet pour les 10 à 15 ans à venir, qui sera traduit dans le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Les élus du territoire, les maires et leurs adjoints à l'urbanisme notamment ont travaillé l'hiver dernier, lors de plusieurs sessions sur les atouts/faiblesses du territoire et les objectifs à décliner à horizon 2040.

- Une baisse démographique et d'emplois qui nécessite aujourd'hui de porter une attention particulière à l'attractivité du territoire ;
- L'amélioration des transports collectifs ;
- L'offre de modes de déplacements autre que la voiture pour les loisirs et les déplacements de courte distance nécessite d'être diversifiée et améliorée.

... EN VUE DE DÉFINIR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) fixera les grands objectifs en matière d'aménagement du territoire Bassée-Montois pour les 10-15 ans à venir, et constituera la feuille de route pour établir les outils réglementaires qui encadreront le développement des communes du territoire : zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation, programme d'orientations et d'action ...

Le PADD a été mis en débat au conseil communautaire du 26 septembre 2023.

Les enjeux issus du diagnostic ainsi que le PADD sont disponibles sur le site internet de la Communauté de communes Bassée-Montois.

UNE CONCERTATION AMORCÉE AVEC LA POPULATION

En parallèle du travail avec les services et les élus de la Communauté de communes Bassée-Montois, la concertation auprès des habitants du territoire a été lancée.



Des stands PLUI-H se sont tenus les 12 et 13 mai 2023 au marché de Bray-sur-Seine et au festival de la photo nature à Gurcy-le-Châtel. Une cinquantaine d'habitants est venue contribuer aux réflexions du PLUI-H, posant des éléments de diagnostic et identifiant des pistes d'actions pour le territoire à l'horizon 2040.

Des réunions publiques se sont également tenues les 7 et 11 septembre à Bray-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, Gouaix et Châtenay-sur-Seine pour présenter les conclusions de ces premiers travaux et réflexions sur le PLUI-H.



LES PREMIERS GRANDS ENJEUX ONT AINSI ÉTÉ POSÉS...

La première phase de travail a consisté à dresser :

- Un diagnostic territorial, traitant des sujets de dynamiques socio-démographiques, de logements, de formes urbaines et architecturales, d'économie, d'emplois, de mobilités et déplacements...
- Ainsi qu'un état initial de l'environnement abordant les enjeux relatifs aux paysages, l'énergie, la biodiversité, le climat, les nuisances, les risques, ...

Ce premier état des lieux a permis de mettre en avant un certain nombre d'enjeux, notamment :

- La Bassée et le Montois offrent un territoire pluriel composé de plateaux, de collines, de la vallée de la Seine, etc. ;
- Le territoire jouit d'un cadre de vie de qualité et d'une authenticité qu'il faut préserver ;

QU'EST-CE QU'UN PADD ?

Le Projet d'aménagement et de développement durables fixe un projet de territoire à horizon de 10-15 ans.

Son contenu est strictement encadré par le Code de l'urbanisme. Un certain nombre de thèmes doivent être traités dans le PADD (notamment les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain).

Ce document est stratégique pour le PLUI-H puisqu'il constitue la clé de voute du document d'urbanisme. Les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et le zonage doivent être cohérents avec lui.

Il doit contenir des orientations générales, que le règlement devra traduire concrètement.

Les registres papiers sont à votre disposition tout au long de l'élaboration du PLUI-H dans vos communes et au siège de la Communauté de communes Bassée-Montois.

Vous pouvez également émettre vos remarques et demandes à l'adresse mail : pluih@cc-basseemontois.fr



URBANISME : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

La rénovation énergétique des bâtiments est le sujet du moment. Elle vise l'ensemble des travaux qui vous permettent d'améliorer la performance énergétique de votre logement, notamment en optimisant vos consommations d'énergie et en limitant l'émission de gaz à effet de serre.

Lorsque ces travaux modifient l'aspect extérieur de votre maison ou du bâtiment dans lequel se trouve votre logement, tels que l'isolation thermique de la toiture ou des façades, le changement de fenêtres ou encore la pose de panneaux photovoltaïques, ces derniers sont soumis au dépôt d'une déclaration préalable. Il vous est indispensable de l'obtenir avant d'entreprendre vos travaux.

Le délai d'instruction d'une déclaration préalable peut varier d'un à deux mois, ce dernier ne valant que pour les travaux sur les bâtiments situés en périmètre de protection de monuments historiques, pour lesquels l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) doit émettre un avis.

Votre mairie reste votre interlocutrice privilégiée et le lieu unique de renseignement et de dépôt des dossiers d'urbanisme. Elle est l'interface entre vous et le service commun d'instruction de la Communauté de communes.

LANCEMENT DES TRAVAUX DU CASIER PILOTE DE LA BASSÉE



À l'occasion de la journée mondiale de prévention du risque de catastrophe, le 13 octobre 2022, a été lancé les travaux d'aménagement du projet pilote Seine Bassée par le président de Seine Grands Lacs, Patrick OLLIER, en présence de Christophe BÉCHU, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Marc GUILLAUME, préfet d'Île-de-France, les élus du territoire et des partenaires de Seine Grands Lacs.

Piloté par Seine Grands Lacs, le projet global consiste à aménager sur notre territoire, en amont de la région francilienne, des espaces endigués capables de retenir une partie de l'eau de la Seine en cas de crue majeure. Ce premier espace endigué de 360 hectares, capable de contenir 10 millions de m³, permettra à terme de réduire à Paris jusqu'à 15 cm de hauteur d'eau en cas de crue.

Retrouvez les lettres d'information sur l'avancée des travaux sur notre site internet ou sur www.seinegrandslacs.fr/le-site-pilote



LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) est un moyen opérationnel pour développer le territoire Bassée-Montois sur le court et moyen-terme en collaboration avec l'État autour des orientations stratégiques du projet global de territoire, qui ont été adoptées lors de sa signature le 18 octobre 2021.

LE CRTE, C'EST 6 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :



Le CRTE permet le rassemblement des projets communaux et intercommunaux engagés par les élus dans une logique de développement économique, de transition écologique et de cohésion territoriale.

QUE DIRE DE L'ANNÉE 2022 POUR LE CRTE ?

En 2022, le CRTE a enregistré 38 nouveaux projets communaux et intercommunaux. Un ajout qui porte à pas moins de 111 le nombre de projets inscrits dans le CRTE pour le territoire Bassée-Montois.

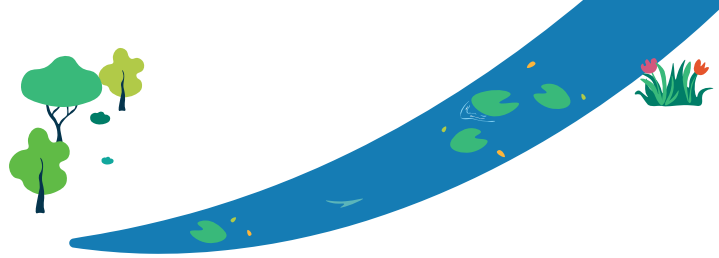
Depuis décembre 2022, la Communauté de communes a accueilli un chef de projet CRTE/PCAET, Loïc LOISON, qui aura la charge de la gestion du contrat ainsi que des projets présents et futurs, en parallèle du PCAET.

Le 8 décembre 2022, un comité de pilotage a permis de faire un bilan annuel du contrat et des projets du territoire en présence de la sous-préfète de Provins, Laura REYNAUD, du président de la Communauté de communes, Roger DENORMANDIE et des élus communaux.

Ainsi, en 2022, ce ne sont pas moins de 12 projets communaux et intercommunaux qui ont été financés par les services de l'État à hauteur de 910 278,53 €.

PERSPECTIVES ET PROJETS POUR 2023

Avec l'avènement de nouvelles modalités et de nouveaux moyens de financement des projets tels que le Fonds vert et ses différents axes, nul doute que les projets du territoire continueront de fleurir et permettront d'alimenter les desseins du territoire Bassée-Montois. De nouveaux projets ont d'ores et déjà été intégrés au contrat pour 2023 et seront présentés aux services de l'État pour validation.



PETITES VILLES DE DEMAIN

Le programme «Petites villes de demain» se poursuit pour les villes de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly, en partenariat avec la Communauté de communes Bassée-Montois.

Le vaste travail engagé par les collectivités au titre de ce programme pour les cinq prochaines années se concrétise.

En effet, une série d'études thématiques sont en cours depuis l'automne 2022 sur le périmètre des deux villes. L'ensemble a été travaillé en coordination avec l'élaboration du PLUI-H en cours d'avancement sur le territoire.

Concernant le volet habitat : à l'heure des grands enjeux liés à la nécessaire diminution de la consommation d'espace, l'amélioration du parc immobilier existant, et l'évolution des besoins en logement de la population, une étude sur l'habitat privé ancien est en cours de finalisation sur le périmètre des deux villes « centre ».

L'objectif est de faire un état des lieux, d'analyser la capacité d'évolution du parc d'habitat privé existant, et évaluer la faisabilité de mettre en place un programme d'accompagnement en faveur de la rénovation de l'habitat ancien en collaboration avec les acteurs institutionnels partenaires du programme comme l'Agence nationale de rénovation de l'habitat, Banque des territoires, l'Établissement public foncier d'Île-de-France...

Prochaines étapes :

L'arbitrage d'un périmètre d'intervention qui concentrera les actions en faveur de la rénovation de l'habitat sur plusieurs années, en complément de la plateforme SURE existante. Cette opération sera à destination des propriétaires occupants, des bailleurs, des copropriétés et des personnes souhaitant investir localement ou venir s'installer en centre-ville.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Petites villes
de demain

Concernant les projets d'aménagements d'espaces ou de bâtiments publics, certains projets sont déjà en route comme l'implantation de la maison France Services dans un bâtiment en face de la mairie de Bray-sur-Seine.

Concernant les projets en gestation, l'étude urbaine a permis aux équipes d'élus de hiérarchiser les problématiques de leurs communes pour définir un plan guide destiné à ordonnancer les projets à mener sur plusieurs années et prioriser les interventions.

L'arbitrage des orientations d'aménagement des espaces stratégiques sélectionnés pour confectionner des dossiers de demandes de cofinancement qualitatifs afin d'obtenir les subventions nécessaires pour engager la réalisation des travaux.

Au niveau des actions en faveur de l'activité commerciale en centre-ville, deux campagnes d'enquête à destination des habitants ont été réalisées par les villes à l'automne 2022 en partenariat avec les associations de commerçants.

Vous avez été nombreux à participer à ces enquêtes dont la restitution des résultats est effectuée par les communes de Donnemarie-Dontilly et Bray-sur-Seine.

L'ensemble de ces études ont permis de signer une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans le but de faciliter la mise en œuvre des projets étudiés.



FORUM DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Après la grande réussite du forum de l'eau en 2019, la Communauté de communes a renouvelé cette expérience et a accueilli un nouveau forum au gymnase de Donnemarie-Dontilly du 11 au 16 avril 2022.

Pour ce second forum, ce ne sont pas moins de 1700 personnes qui ont été sensibilisées aux sujets majeurs que représentent l'agriculture et l'alimentation sur notre territoire.

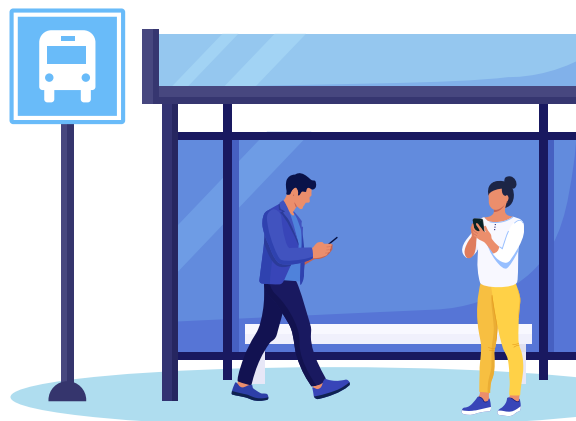
Grâce à la participation de près de 25 exposants répartis sur 7 pôles, les visiteurs ont pu assister au cours de cette exposition à de nombreuses animations parmi lesquelles des visites du territoire, des conférences interactives et des ateliers visant à approfondir leur connaissance.

Nous vous donnons rendez-vous en 2024 pour le nouveau forum qu'organisera la Communauté de communes sur le thème du climat.

Mobilité et désenclavement



par ALAIN CARRASCO



ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS POURSUIT L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE BUS SUR NOTRE TERRITOIRE « PROVINOIS – BRIE ET SEINE »



Île-de-France Mobilités (IDFM) a décidé en 2022 de lancer un marché regroupant l'exploitation des lignes de bus régulières, transports scolaires et transports à la demande des Communautés de communes du Provinois, de la Brie Nangissienne et du Bassée-Montois. Nos transporteurs locaux n'ont malheureusement pas été retenus à la suite de cet appel d'offres. Le groupement «LACROIX & SAVAC» est attributaire de cette exploitation à date d'effet du 1^{er} août 2023. Certaines lignes de notre territoire sont néanmoins sous-traitées aux Cars Moreau.

CHANGEMENTS DE NUMÉROTATION DES LIGNES

IDFM souhaite améliorer la lisibilité du réseau de bus régional, en travaillant sur la numérotation des lignes de bus afin que chacune ait un numéro unique. Sur le territoire du « Provinois – Brie et Seine », toutes les lignes de bus régulières commencent désormais par 32, hormis les lignes express.

À chaque fois que cela était possible, l'ancien numéro a été repris afin de faciliter le changement (exemples : la 10 devient 3210, la 11 devient 3211, la 12 devient 3212, etc...). Les voyageurs vont pouvoir retrouver leur ligne de bus plus facilement, car elle sera la seule en Île-de-France à porter ce numéro ! Ainsi, lorsque le numéro sera saisi dans les moteurs de recherche de l'application ou du site iledefrance-mobilites.fr, l'accès aux informations concernées sera plus direct.

A PARTIR DU 1^{er} AOÛT 2023

BUS

VOS LIGNES CHANGENT ET S'ADAPTENT À VOS BESOINS !

Pour connaître le détail des modifications, rendez-vous sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

POUR TOUT SAVOIR SUR VOS LIGNES :

- Appel Île-de-France Mobilités
- iledefrance-mobilites.fr > Me déplacer
- @idfm
- 01 84 74 58 90

avec www.iledefrance-mobilites.fr

AJUSTEMENTS SUR LES LIGNES RÉGULIÈRES

Sur les lignes 3201, 3202, 3203, 3213, 3214 et Express 07, l'offre est renforcée avec l'ajout de courses et/ou de nouveaux services.

- Sur les lignes 3201 (anciennement ligne 1 des Cars Moreau) et 3203 (anciennement ligne 3 des Cars Moreau) : les horaires sont modifiés afin d'améliorer les correspondances avec le train P en gare de Longueville.
- Sur la ligne 3202 (anciennement ligne 2 des Cars Moreau) : la desserte en heures creuses est renforcée et les horaires sont modifiés afin d'améliorer les correspondances avec le train R en gare de Montereau.
- Sur la ligne 3213 (anciennement ligne 13 de Procars) : un aller-retour supplémentaire est ajouté du lundi au vendredi et une offre le samedi est ajoutée (un aller/retour) afin de faciliter les déplacements vers le pôle de Marne-la-Vallée. Les horaires sont également adaptés afin d'améliorer les correspondances avec le train P en gare de Nangis. Attention, quelques courses seront désormais limitées à Pézarches (station de covoiturage où les voyageurs bénéficieront d'une correspondance avec la ligne Express 50).
- Une course est ajoutée sur la ligne Express 07.

TRANSPORT À LA DEMANDE

Plus de dessertes grâce à 2 services de transport à la demande, réservables en ligne 7j/7 et 24h/24.

L'ensemble des Transports à la Demande actuels intègrent désormais le fonctionnement régional d'Île-de-France Mobilités.

- La « Balade du Montois » devient le « TàD Montois ». Ce service bénéficie désormais d'une offre du lundi au samedi de 9h à 17h.

- Le « Proxibus Bassée » devient « TàD Bassée ». Ce service bénéficie désormais d'une offre du lundi au samedi de 9h à 17h.

Ainsi, les réservations pour l'ensemble de ces lignes se font désormais :

- Sur l'application TàD IDF Mobilités ;
- Sur le site tad.iledefrance-mobilites.fr ;
- Par téléphone au 09 70 80 96 63 du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Tous les titres de transport valables en Île-de-France sont acceptés à bord et doivent être validés.

Retrouvez toutes les informations et actualités des lignes sur le site internet et l'application Île-de-France Mobilités.

A PARTIR DU 1^{er} AOÛT 2023

BUS	TàD	TàD	TàD	TàD	TàD	TàD	TàD
Carry de Poissy	Bassée en Thiverny	Nangy / Saint-Amand	Nangy / Le Grand-Montois	Bassée	Montois	TàD	3209

DES BUS TOUTE LA JOURNÉE !

Grâce au Transport à la Demande du lundi au samedi de 6h à 21h (en fonction des secteurs)

POUR TOUT SAVOIR SUR VOS LIGNES À PARTIR DU 1^{er} AOÛT :

- Appli TAD IDF M
- tad.iledefrance-mobilites.fr
- @Proxibus_IDFM
- 09 70 80 96 63

Logos: Proxibus, Bassée-Montois, Île-de-France Mobilités

BILAN des transports à la demande en 2022

Le transport à la demande 2022 en quelques chiffres

Nombre de kms parcourus : **20 686**

Nombre de tickets validés : **3 022**

Subvention allouée par Île-de-France Mobilités : **26 997 €**

Participation du Conseil départemental : **14 870 €**

Participation de la Communauté de communes Bassée-Montois : **14 870 €**

Vente directe de tickets : **902 €**



FIBRE OPTIQUE

Au 1^{er} juin 2023, les 42 communes du Bassée-Montois sont ouvertes commercialement à la fibre optique !



12 473 prises déployées, soit un taux de déploiement de 95,6%

7 840 prises raccordées, soit un taux de commercialisation de 63%

Pour vérifier votre éligibilité : www.xp fibre.com/testez-votre-eligibilite

Nouvelle construction : Il est impératif de déclarer votre nouvelle adresse ou nouvelle construction individuelle dès l'acceptation du permis de construire afin de pouvoir être raccordé dans les meilleurs délais. Le délai d'instruction et de réalisation est de 6 mois.

Le raccordement des points isolés est prévu entre 2024 et 2026.

La Communauté de communes adhère aux services de Seine-et-Marne Numérique pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire.

Par conséquent, en cas de coupure de ligne fibre ou de problèmes de fonctionnement, votre opérateur reste votre contact privilégié : rapprochez-vous de son service client en ligne ou par téléphone.

Plus d'informations et démarches sur : www.seine-et-marne-numerique.fr/un-probleme



Jeunesse, sports, SPANC et transition énergétique



par NADINE
VILLIERS



JEUNESSE ET SPORTS

LES MINI-STAGES

Depuis de nombreuses années, la Communauté de communes organise des mini-stages durant les vacances scolaires pour les jeunes dès la petite section de maternelle. Pour 40€ la semaine de stage, les enfants ont pu participer, le matin ou l'après-midi, à l'activité de leur choix : équitation, moto, cirque, dessin, cuisine, judo, Fimo, éveils à l'art ou encore magie... **382 enfants ont été accueillis cette année.**

LES PASSEPORTS

Pendant 5 semaines l'été, entre le 18 juillet et le 26 août, les enfants pouvaient également participer à des stages selon la formule passeport. Cette formule passeport donnait accès à deux stages pour 40€. De nombreux stages, regroupant activités sportives, culturelles et de loisirs, ont été organisés pour les enfants et les jeunes du territoire. **Ces stages ont toujours un grand succès ! Cet été, nous avons eu 426 inscrits.**



LES SÉJOURS D'ÉTÉ

En 2022, 4 séjours ont été organisés pour les jeunes de 7 à 17 ans. 166 enfants sont partis durant l'été. Un séjour « Multi-activités » de 5 jours a été proposé à Courtenay dans le Loiret pour les jeunes de 6 à 10 ans pour un coût de 230€. **30 jeunes sont partis.** Un séjour « Activités nautiques » de 14 jours a été proposé à Baye dans la Nièvre pour les jeunes de 8 à 12 ans pour un coût de 400€. **30 jeunes sont partis.** Un séjour « O Viv'Aventures » de 14 jours a été proposé à Flaine en Haute-Savoie pour les jeunes de 12 à 17 ans pour un coût de 400€. **30 jeunes sont partis.** Un séjour « Montagne » de 14 jours a été proposé à Échazéau dans l'Ain pour les jeunes de 7 à 11 ans pour un coût de 400€. **25 jeunes sont partis.**

LES GYMNASES ET SALLE

La Communauté de communes gère les installations suivantes :

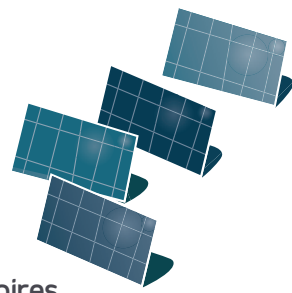
- Donnemarie-Dontilly : gymnase et stade
- Gouaix : gymnase
- Bray-sur-Seine : gymnase
- Fontaine-Fourches : salle polyvalente

PISCINE DE BRAY-SUR-SEINE

Cette année encore, la Communauté de communes s'est associée à la mairie de Bray-sur-Seine pour permettre à tous les habitants de la Communauté de communes de bénéficier d'un tarif d'entrée à la piscine aux mêmes conditions que les braytois :

- Enfant 0-3 ans : gratuit
- 4 à 8 ans : 2€
- 9 ans et + : 4€





PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est un projet de développement durable qui s'inscrit dans les démarches liées à la transition écologique des territoires.

Il a pour objectifs :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire afin de lutter contre le changement climatique ;
- L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer les impacts économiques, sociaux, sanitaires... ;
- L'amélioration de la qualité de l'air afin de préserver la santé des habitants du territoire.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Dans la continuité de sa phase de finalisation, le projet arrêté le 31 mai 2022 a été soumis pour avis aux services de l'État et à l'Autorité environnementale. Leur retour s'est conclu par une appréciation globalement positive accompagnée de quelques recommandations qui nous ont permis d'affiner les tenants et aboutissants du Plan.

S'en est suivi le temps de la consultation publique, du 24 janvier au 24 février 2023, pendant laquelle l'ensemble des habitants et acteurs du territoire Bassée-Montois ont pu donner leurs avis et être force de propositions. Leurs contributions ont été prises en compte et sont venues enrichir notre PCAET.

- Des espaces et ressources naturelles préservés et valorisés ;
- Un territoire accessible et une mobilité plus propre ;
- Une économie locale durable, un écotourisme et moins de déchets ;
- Un développement des énergies renouvelables.



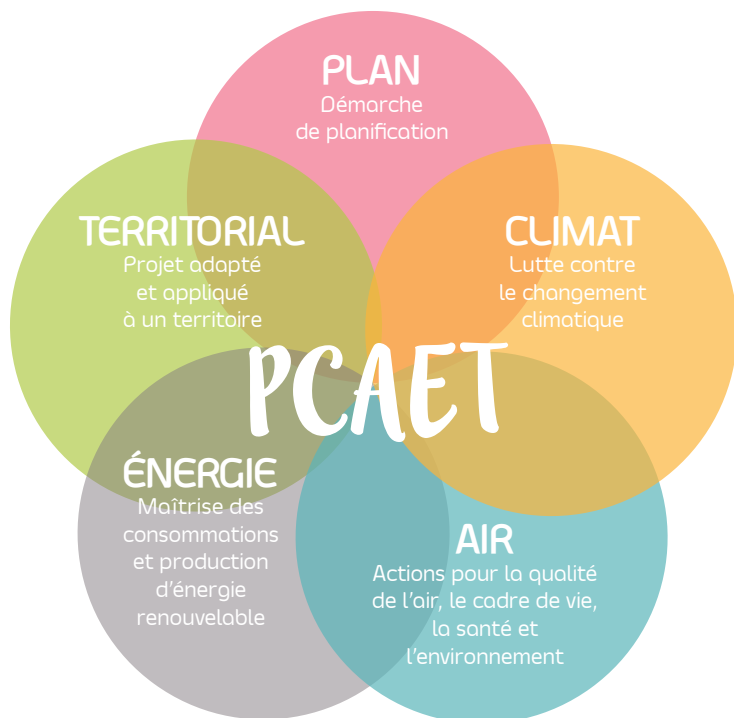
LES ÉTAPES DE 2023

Mai 2023 : Mise en place de la gouvernance et réunion des référents élus pour chacune des thématiques.

Juin 2023 : Réunion des groupes de travail avec le référent élu de la thématique, les référents des communes et les partenaires afin d'établir la feuille de route des actions à réaliser en 2024.

20 septembre 2023 : Réunion publique de présentation.

Fin 2023 : Présentation de la feuille de route au Comité de pilotage (Bureau communautaire, membres de la commission « Transition énergétique », services de l'État et partenaires institutionnels) pour validation.



Approuvé par les élus communautaires lors du Conseil communautaire du 25 mai 2023, notre PCAET va entrer dans sa phase de mise en œuvre.

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Consultable sur le site de la Communauté de communes, il est à la fois ambitieux au regard des objectifs poursuivis et réaliste parce qu'adapté aux spécificités de notre territoire. Il s'articule autour des 6 grandes thématiques déclinées en 18 orientations et 43 actions :

- Un habitat éco-rénové ;
- Une agrovallée durable ;



CONTACT : Loïc LOISON - pcaet@cc-basseemontois.fr
01 60 67 76 97

SPANC / SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'Assainissement non collectif (ANC), appelé également assainissement autonome ou assainissement individuel, vise toutes les installations individuelles de traitement des eaux usées domestiques.

Comme son nom l'indique, l'assainissement non collectif concerne les habitations qui ne sont pas reliées à un réseau public et collectif d'assainissement.

Le SPANC, ou Service public d'assainissement non collectif, est un service public géré par la Communauté de communes et est chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'Assainissement non collectif (ANC) ;
- Contrôler les installations d'assainissement existantes lors d'une vente immobilière ;
- Contrôler la conception et la réalisation de l'ANC pour les habitations nouvelles ou réhabilitées (notamment dans le cadre de permis de construire).

Il a été réalisé au cours de l'année 2022 :

- 132 diagnostics pour cessions immobilières
- 26 conceptions
- 12 réalisations

Pour toutes questions, vous pouvez contacter le SPANC ou 01 60 67 76 96 ou naviguer sur notre site internet : www.cc-basseemontois.fr/assainissement-non-collectif

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EAU POTABLE



La loi rend obligatoire, au plus tard au 1^{er} janvier 2026, le transfert des compétences « assainissement collectif » et « eau potable » aux Communautés de communes. Pour rappel, notre Communauté de communes a déjà pris la compétence eau potable depuis le 1^{er} janvier 2020 dont le Syndicat de l'eau de l'est seine-et-marnais (S2e77) en assure le service (production de l'eau, transport, traitement et distribution de l'eau).

Afin d'appréhender dans les meilleures conditions, les impacts technico-financiers du transfert de la compétence « Assainissement Collectif » avant le 1^{er} janvier 2026, une étude de gouvernance va être lancée prochainement en s'attachant les services d'un bureau d'études.

LA PLATEFORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le Service unique de la rénovation énergétique (SURE) mis en place par la Communauté de communes Bassée-Montois accompagne les habitants et acteurs économiques du territoire dans leurs projets de rénovation énergétique. Le SURE délivre des conseils neutres, indépendants et gratuits et vous aide à établir le scénario de travaux adapté à votre projet afin d'améliorer votre confort de vie et diminuer vos consommations d'énergie. Un projet de rénovation énergétique impacte durablement le logement, il est donc conseillé de se faire accompagner et de prendre son temps avant de signer des devis. Le SURE est également disponible pour vous renseigner sur les différentes aides financières mobilisables. En 2022, le SURE a accompagné plus de 100 foyers dans leurs projets, répondant au total à près de 400 demandes.



CONTACT :

Place du Général de Gaulle (à côté de la mairie)
Bray-sur-Seine

01 60 67 09 76 - sure@cc-basseemontois.fr

Plus d'informations sur : www.cc-basseemontois.fr

SÛRE
SERVICE UNIQUE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

avec **France Rénov'**
Le service public pour mieux rénover mon habitat

La conseillère maîtrise de l'énergie, mis à disposition par la Communauté de Communes de la Bassée-Montois, délivre des conseils **NEUTRES, OBJECTIFS et GRATUITS** sur la rénovation énergétique du bâti à destination des particuliers et des professionnels

POUR CONTACTER VOTRE CONSEILLÈRE
01 60 67 09 76
sure@cc-basseemontois.fr

Logos of partner organizations: Région Île-de-France, République Française, adil, caue, Seine & Marne environnement, CC Bassée-Montois, CC de Seine-et-Marne, CC de Seine-et-Marne, FFB, CC de Seine-et-Marne.

Bâtiments et travaux



par EVELYNE
SIVANNE



LE GYMNASSE DE BRAY-SUR-SEINE

En 2022, des travaux d'accessibilité ont été réalisés dans les sanitaires intérieurs mais également extérieurs destinés aux usagers du football. Outre les aménagements obligatoires (élargissements et changements des portes, poses de WC réhaussés, de barres d'aide, etc...), le carrelage et la faïence ont été changés et des travaux de peinture ont été réalisés. Une place réservée aux personnes à mobilité réduite a été créée à l'entrée.



LA MAISON DES PROMENADES BASSÉE-MONTOIS

Située à Bray-sur-Seine et plus communément connue comme l'ancienne gare, ce bâtiment, acquis par la Communauté de communes sera réhabilité.

Les bâtiments anciens seront rénovés pour y accueillir les locaux de l'office du tourisme, une salle d'exposition et de réunions ou une arrière-scène. Côté Seine, une scène extérieure sera agencée, en vue d'y programmer des spectacles l'été, musique, théâtre, etc... Le haut sera également aménagé ainsi que les abords du bâtiment. Les études et la maîtrise d'œuvre ont été financées par l'État notamment dans le cadre du Plan Destination France 2022.



MAISONS DE VILLE POUR PERSONNES ÂGÉES

Construite en 1975, la résidence de l'étang Broda propose 72 appartements dans un bâtiment de 3 étages. Par la construction de 8 maisons individuelles, la Communauté de communes proposera une offre complémentaire. L'acquisition des terrains en 2022 va permettre cette réalisation. Les constructions destinées aux personnes âgées, comporteront également des aires de stationnement et un aménagement paysager qui embellira l'ensemble. Les maisons de 73 à 80 m² seront dotées de 2 chambres, avec des sanitaires, cuisine aménagée, WC, salon, terrasse, le tout avec accessibilité Personne à mobilité réduite (PMR).



PÔLE CULTUREL BASSÉE-MONTOIS (ÉGLISE DE DONTILLY)

En 2021, des travaux de sécurisation ont été réalisés. L'État soutient de nouveau ce projet à travers le financement DETR 2022 pour une seconde phase de travaux consacrée à la restauration de l'édifice. L'architecte du patrimoine missionnée, Suzanne GUENEGO, prépare cette nouvelle phase de travaux qui commencera dès 2024.

BÂTIMENT EX-ATAC DE MOUSSEAUX-LES-BRAY

La Communauté de communes poursuit ses études de maîtrise d'œuvre en vue d'engager les travaux dès 2024 pour réhabiliter cet ancien ensemble commercial de manière à y accueillir de l'activité économique et les futurs locaux des Restos du Cœur.

MUSÉE DU MONTOIS

En 2023, des travaux d'entretien ont été réalisés sur la toiture du musée du Montois à Luisetaines.



TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

A compter du 1^{er} janvier 2023, le tri se simplifie. Vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception et les papiers dans le conteneur jaune.

EN PRATIQUE POUR VOUS ?

- 1/ C'est un emballage ?
je le dépose dans le conteneur jaune !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Je dépose mes emballages séparés les uns des autres dans le conteneur (pas dans des sacs).
- 4/ Je dépose également tous les papiers dans le conteneur jaune.

- Les emballages en verre sont à déposer dans le conteneur vert à proximité de chez vous.
- + d'emballages triés, c'est + de matière à réutiliser.

Plus de renseignements au 0800 456 315
ou sur www.consignesdetri.fr.



FERMETURE DE LA DÉCHETTERIE DE DONNEMARIE-DONTILLY

La déchetterie de Donnemarie-Dontilly est fermée depuis le 1^{er} avril 2023. Vous avez la possibilité de vous rendre à la déchetterie de Bray-sur-Seine pour vos dépôts. La Communauté de communes travaille actuellement avec le SMETOM et le SIRMOTOM de manière à minimiser la gêne occasionnée.

Le SIRMOTOM a mis en place une déchetterie provisoire à Montigny-Lencoup, rue du Cocheret, depuis le 7 juin 2023. Réservés aux habitants de Gurcy-le-Châtel, Egligny, Montigny-Lencoup et Villeneuve-les-Bordes, la déchetterie permettra d'y déposer les gravats, plâtres, déchets tout-venant, déchets verts.

Voici les jours d'ouverture : mercredi - vendredi - samedi
et les horaires : 9h30 - 12h / 14h - 17h.
Plus de renseignements au 0800 456 315
ou sur www.sirmotom.fr.

FERMETURE DE LA DÉCHETTERIE DE GOUAIX

La déchetterie de Gouaix est fermée depuis le 4 septembre 2023. Dans l'attente de sa réouverture, une déchetterie éphémère est mise en place sur le terrain jouxtant la déchetterie.
Plus de renseignements sur www.smetom-geeode.fr

Bien-vivre et services en Bassée-Montois



par JEAN-PIERRE DELANNOY



Le Bien-Vivre en Bassée Montois pour l'année 2022/2023 se réalise comme la plupart du temps par l'intermédiaire des savoir-faire de vos associations, par vos animations, vos partages et votre créativité. La Communauté de communes a cette volonté politique d'aider et d'encourager ces actions associatives par l'intermédiaire de subventions ou de manifestations événementielles.

Concernant les subventions aux associations, elles ne sont attribuées qu'après validation de critères comme :

- Avoir effectué la demande avant le 31 décembre de l'année précédente l'attribution.
- Avoir un intérêt communautaire associé à un rayonnement communautaire Bassée-Montois.
- Participer aux événements de la Communauté de communes Bassée-Montois.

Pour l'année 2022, la Communauté de communes a attribué 84054€ pour 14 associations. Pour 2023, la somme votée en conseil communautaire a été de 154354€ pour 20 associations soit une augmentation de 83,64 %.

La commission Bien-Vivre composée de 14 élus s'est réunie une fois par mois en 2022 afin, tout d'abord, d'émettre un avis sur les subventions, et de mettre en œuvre des événements culturels et associatifs. Concernant les événements, la commission Bien-Vivre a pour objectif de faire découvrir des talents, les associations et la culture en Bassée-Montois.

Pour cela, nous avons mis en place des événements afin de faire connaître, rassembler et animer nos communes.

Les temps forts de 2022/2023 ont été représentatifs de cette démarche en coopération avec les acteurs associatifs ou individuels. Pour exemple, les artistes peintres, sculpteurs, vitraillistes et autres ont fait émerger « Le salon des artistes en Bassée-Montois » qui a désormais trouvé sa place dans notre agenda, les 19 et 20 novembre 2022 à Gouaix (343 visiteurs). Ce salon a été reconduit les 15 et 16 avril 2023 à Gouaix (500 visiteurs). Le mois d'avril est désormais retenu pour pérenniser cette manifestation.

Dans l'agenda 2022, la journée « Découverte des Associations » qui a désormais lieu à Donnemarie-Dontilly et Bray-sur-Seine s'est tenu le premier samedi de septembre, et a réuni 2 135 visiteurs. Pour rappel, cette manifestation vous donne rendez-vous sur deux sites et dispose d'une navette gratuite entre les deux communes. Cette découverte des associations du territoire Bassée-Montois est un moment de convivialité permettant à tous les habitants de la Communauté de communes de prendre contact avec les associations sportives ou autres et de programmer l'année associative pour vous ou vos enfants.

La musique est aussi à l'honneur à l'occasion de l'événement musical « Musique en Bassée-Montois ». En effet, le territoire Bassée-Montois comprend deux écoles de musique, une harmonie et deux fanfares.

Soutenir par une subvention non négligeable et faire connaître fait partie de la politique communautaire et de nos compétences. Pour cela, la mise en œuvre d'une semaine musicale intitulée « Musique en Bassée-Montois » apporte dans nos villages une animation durant la semaine dont le point d'orgue est la fête de la musique.

En 2022, les communes de Bazoches-lès-Bray, Everly, Gouaix, Chalmaison, Montigny-Lencoup, Savins, Châtenay-sur-Seine, La Tombe, Donnemarie-Dontilly, Vimpelles et Bray-sur-Seine ont fait partie du programme.

En 2023, Montigny-le-Guesdier, Égligny, Châtenay-sur-Seine, Cessoy-en-Montois, Bazoches-lès-Bray, Thénisy, Chalmaison, Vimpelles, Donnemarie-Dontilly, Bray-sur-Seine, Everly ont été partenaires et participent à cette semaine musicale. Jutigny et Fontaines-Fourches en collaboration avec l'Éducation nationale ont eu une initiation musicale dispensée gratuitement par les écoles de musique.

Bien-Vivre en musique adoucit les mœurs, dit-on, encourageons-la !



Pour conclure, la commission Bien-Vivre et Services permet aux communes de disposer gratuitement de matériels d'événement et de sécurité pour leurs expositions, spectacles ou toutes autres manifestations.



Pour cela la Communauté de communes, par l'intermédiaire de cette commission, possède un stock de matériels à disposition des associations via leur maire, comme des grilles d'exposition (105), des passe-câbles pour la sécurité des visiteurs (10 m), des leds d'expo, de la sonorisation et une remorque podium.

Sollicité régulièrement, ce matériel rend plus facile l'organisation de manifestations associatives ou autre sans coût (il faut faire la demande par l'intermédiaire de votre mairie qui se portera garante du prêt).

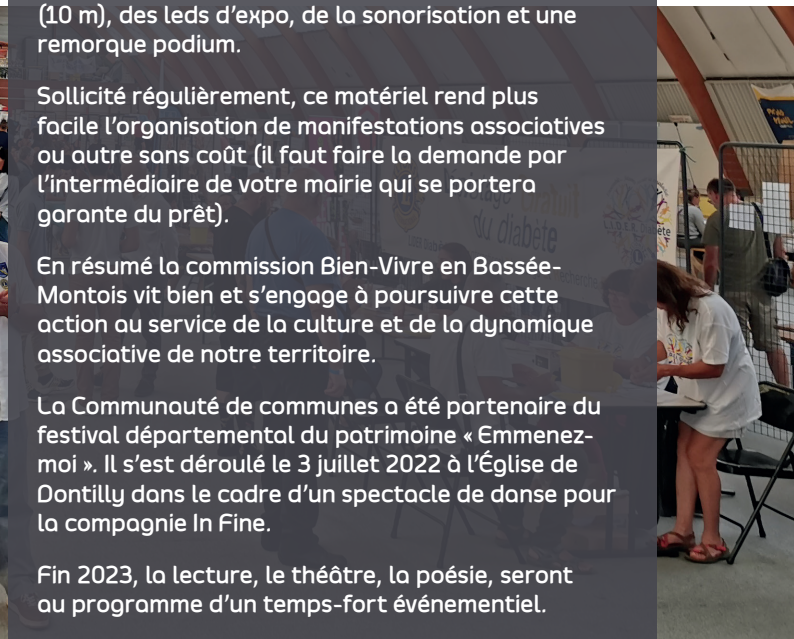
En résumé la commission Bien-Vivre en Bassée-Montois vit bien et s'engage à poursuivre cette action au service de la culture et de la dynamique associative de notre territoire.

La Communauté de communes a été partenaire du festival départemental du patrimoine « Emmenez-moi ». Il s'est déroulé le 3 juillet 2022 à l'Église de Dontilly dans le cadre d'un spectacle de danse pour la compagnie In Fine.

Fin 2023, la lecture, le théâtre, la poésie, seront au programme d'un temps-fort événementiel.

Pour connaître les manifestations ou événements organisés sur la Communauté de communes, n'hésitez pas à consulter l'agenda sur le site internet : www.cc-basseemontois.fr

CONTACT : 01 60 67 76 95



Communauté de communes

Bassée-Montois, un territoire de projets

42 communes, 24 000 habitants



Communauté de communes Bassée-Montois

80, rue de la Fontaine - 77480 BRAY-SUR-SEINE

01.60.67.09.10

Ouvert du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
et le vendredi : de 9h à 12h

Mail : contact@cc-basseemontois.fr

Suivez notre actualité sur le site internet :

www.cc-basseemontois.fr

Directeur de la publication : Roger DENORMANDIE, Président
Rédaction/Photographie : Communauté de communes Bassée-Montois
Conception & réalisation : m-crée communication / agencemcrea.fr (77 Chailly-en-Bière).